

KASSOUMAÏ E & L

Mairie Place des tilleuls
28260 St Ouen Marchefroy
Tél / Fax 02 37 82 01 35
Port : 06 80 35 70 41
Email : dumas.lesplantes@wanadoo.fr
<http://assoc.wanadoo.fr/kassoumaï/>



Soutenez notre projet : construction d'une case de santé
Merci d'avance pour le soutien que vous nous porterez.



KASSOUMAÏ Eure et Loir est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique, ce qui vous permet de déduire de votre impôt 66 % de votre don.

Les versements sont à effectuer à l'ordre de KASSOUMAÏ Eure et Loir.

PARTICULIERS article 200-1 du code général des impôts

Il est accordé aux particuliers domiciliés fiscalement en France au sens de l'article 4 B du même code une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % des dons et versements, pris dans la limite de 20 % du revenu imposable, effectués au profit d'organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique.

Par exemple, pour un don de 100 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 €. Pour bénéficier de ces réductions fiscales, il vous suffit de joindre à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous adressons après chacun de vos dons.

Entreprises: article 238-bis 1.a du code général des impôts

A compter du 1er août 2003, la loi stipule que les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés de 60 % du montant des versements au titre du mécénat; pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T.

Comment bénéficier de la réduction d'impôt ?

Vous devez joindre à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que KASSOUMAÏ Eure et Loir vous adresse, pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Si vous déclarez vos impôts par Internet, vous n'avez pas à envoyer de justificatif, mais vous devez simplement les conserver afin de les présenter en cas de demande de votre centre des impôts.